

1440
1940

5^e CENTENAIRE
DE LA MAISON

LORAS

GRAINES SÉLECTIONNÉES

LYON

TASSIN-LA-DEMI-LUNE





En 1750, Jean Loras à la Maison Poculot

DÈS « l'an mil quatre cens quarante » existait à Lyon un négoce de « granete, espices des isles, estoffes, drosgues pincture » tenu par « Poculo, marchans de Lyon. »

Ses « magasins et arcs de boctique » étaient peut-être établis à la descente du pont de Saône près de la maison ronde d'empire, mais plus vraisemblablement « costé de royaulme » dans la rue Saunerie qui fut plus tard rue de Flandre (actuel quai de Bondy) ou déjà en « Cunillerie » dénommée par la suite Lasnerie et enfin Lainerie.

Régnait alors « gracieux roy de France, Charles, septième du nom » que Jehanne la pucelle avait fait sacrer à Reims onze ans auparavant.

A cette époque lointaine, le commerce des graines n'était pas spécialisé comme de nos jours, la sélection était à peu près inexistante; l'épuration, quand on y pensait, se faisait à l'aide d'appareils primitifs, en sorte que les cultivateurs utilisaient de préférence leurs propres semences ou celles de leurs voisins. Les marchands de graines s'adjoignaient donc d'autres branches commerciales plus importantes et plus en faveur telles que la droguerie, les étoffes de coton ou de soie et, surtout, les épices aussi recherchées que l'or lui-même.

La Maison Poculot faisait un négoce actif de ces diverses marchandises, tout en vendant « les graines pour ensemercer les prés, comme triolet, luzerne, sainfoin, aspercette et fromental, et tous les autres articles relatifs audit commerce, le tout à juste prix. »

Peu de documents commerciaux du XV^e siècle subsistent et c'est parmi les listes d'impositions et taxes des archives lyonnaises que peuvent être suivies les traces de la Maison Poculot devenue plus tard la Maison Loras.

Le siège du négoce était situé à proximité des « Changes », situation des plus favorables puisque les marchands se réunissaient en ce lieu, notamment après les foires, pour émettre, accepter ou refuser

en foire, soit sous les « arcs de boctique », soit aux Changes. Des coches pesants transportaient les chargements importants pendant que les livraisons moindres partaient en charrettes ou même à dos d'ânes à destination des nombreuses hostelleries et auberges qui assuraient logement et subsistance « pour les grands passages d'étrangers qui se faisoient aux foyres. »

En février 1443, Charles VII, considérant qu'« est icelle ville très petitement peuplée tant pour cause de mortalitez, pestilences, stérilitez des temps, cherté de vivres, guerres, passages de gens d'armes et inconvenients », confirma le privilège des foires de Lyon et en octroya une troisième, portant la durée de chacune à vingt jours. Pour ce fait une taille fut imposée par le roi à la ville et celle-ci taxa les principaux bénéficiaires de ce privilège.

C'est ainsi qu'en 1466 un Pocolot paya deux livres « pour une taxe à raison d'un denier par livre pour la poursuyte et entretenement des



Le quartier des Changes au XVI^e siècle

foyres et aultres fraiz sur aucuns particuliers de la dicte ville et aultres aians et rapportans principalement gain et prouffict tant en louage de maisons, boctiques, pratiques de marchandises que autrement pour raison et à cause des dictes foyres. »

En cette même année, Louis XI accorda à la ville un privilège pour les draps d'or et de « soye. »

En 1467, il porta le nombre des foires à quatre, mais en réduisit la durée à quinze jours, « la première commençant le premier lundy après Quasimodo, la seconde le quart jour d'août, la tierce le tiers jour

de novembre et la quarte le premier lundy après la feste des roys... », au profit de « tous marchans et autres de quelque estat, nation ou condition qu'ils soient. »

En 1490, le chef de la Maison était Claude Pocolot. Sans doute, au cours de la même année, assista-t-il, en rue Grenette, au tournoi où Bayard fit ses premières armes devant la cour de France.

« Au mois de janvier 1515 furent des envoyez de par la ville en court devers le roy François, premier de ce nom, à son premier advenement à la couronne pour luy faire de par la dicte ville le serment de fidélité et obtenir confirmation des foires et des autres droits et privilleges d'icelle. »

Les « eschevins » ne perdaient jamais de vue le maintien de ces avantages, question d'importance qui se discutait fréquemment au cours de « boyres et goustez fournis aux conseillers par la ville. »

Des collectes étaient faites « sur les plus apparens et ayant prouffict et commodité à l'institution et establissement des foyres », ce qui facilitait l'envoi « aux seigneurs et amys de la ville à Paris » de dons de « malvoisie, muscatz, partyes de confitures, dragées, chataignes, fromages de Milan, aulnes de velloux, satin vyollet ou cramoisy, escus d'or, etc., affin de recommander pour les foyres, les affaires d'icelle et pour avoir abreviacion et vuydange des procès de la ville. »

Pour attirer les étrangers, les échevins ne se contentaient pas de bien les accueillir et d'ordonner toutes mesures « dedans foyres pour non empescher les marchans. » En 1560, ils firent imprimer par M^e Pierre Fradin, imprimeur de la ville, « les privilleges des foyres octroyez par les feux roys de France avecque les confirmations jusques au roy Charles à présent régnant, en cinq cent trente-six volumes, pour iceulx distribuer aux marchans tant du royaulme que estrangiers fréquentant les dictes foyres, pour iceulx privilleges faire publier tant aux extremitez que aux estrangiers pays. »

Ces privilèges et leur confirmation par chaque roi à son avènement étaient conservés soigneusement dans « une grant boyte fert blanc », ancêtre du moderne coffre-fort.

En 1579, Claude Pocolot, chef de la maison de commerce, était « maistre de métier pour les espices »; en 1583, il était conseiller eschevin de la ville de Lyon, apportant ainsi à sa famille la noblesse d'échevinage octroyée aux échevins lyonnais par Charles VIII et ses successeurs.

Cette distinction prouve que Claude Pocolot avait bien mérité de se voir appliquer l'« advertisement » figurant dans le Recueil des Privilèges des Foires : « Les negocians de Lyon se peuvent sans vanité mettre au nombre des premiers et plus relevez negocians du monde et dire que la franchise et la fidélité avec lesquelles ils procèdent en leur négoce, se trouvent toutes entières parmi eux. »

Une autre branche de la famille Pocolot conserva longtemps la maîtrise dans la profession de notaire royal et parvint aussi à l'échevinage.

En 1600, Maurice Pocolot prit la suite des affaires et devint à son tour « maistre de métier. »

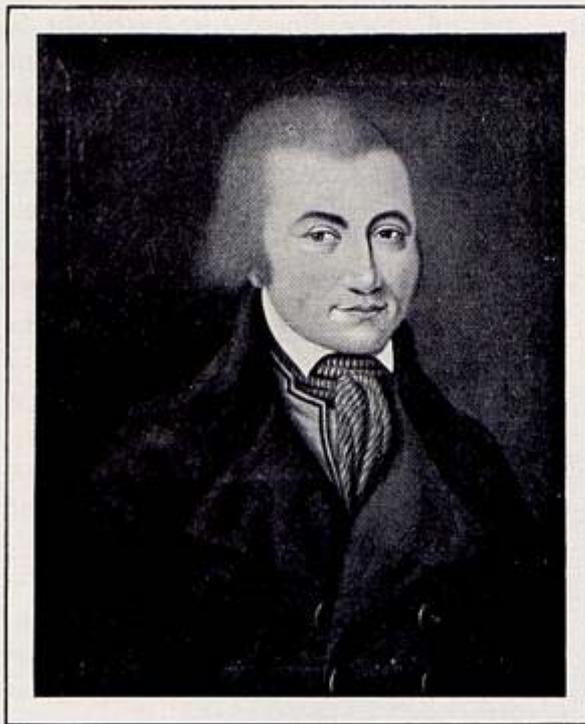
Son successeur fut à nouveau un Claude Pocolot et, pendant le cours du XVII^e siècle, ce prénom de Claude figura le plus souvent dans la raison sociale de la Maison. Il s'y retrouvait encore au début du XVIII^e siècle, mais vers 1750 le chef était Pierre Pocolot.

Ce négoce avait alors son siège dans l'ancienne rue de Lasnerie dénommée ensuite et encore de nos jours rue Lainerie, il occupait l'immeuble portant d'abord le numéro 90 et, plus tard, le numéro 20. En 1303, la maison sise à cet endroit où « souloit être un four » appartenait



En 1750, au 90, rue Lainerie

à Barthélemy Chevrier et payait un impôt de 15 deniers qui resta le même pendant plusieurs siècles. En 1406, elle était « jote Pierre de Salave »; elle fut sans doute transformée plusieurs fois. En 1750, comme encore en 1940, le rez-de-chaussée présentait sur la rue deux arcs de boutique en avant d'une cour intérieure avec puits limitée en arrière par un entrepôt, le tout dallé de larges pierres au-dessus d'une vaste cave voûtée occupant tout le sous-sol des constructions et de la cour. Quatre étages en façade sur la rue étaient desservis par un escalier spirale en pierre conduisant aussi par trois galeries sur la cour à trois étages élevés au-dessus de l'entrepôt.



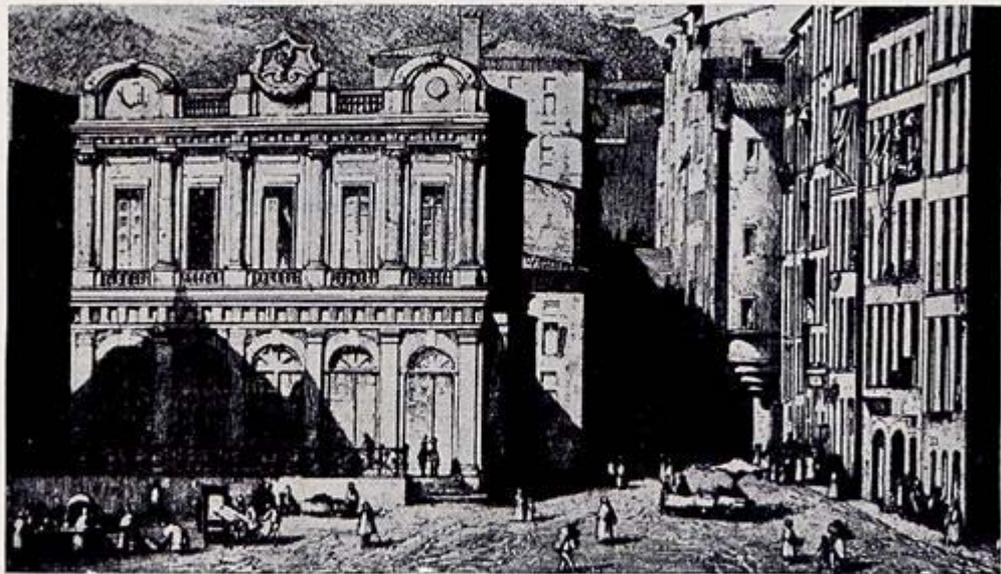
Jean-Mathias LORAS

(Direction de 1770 à 1793)

Loras

C'est dans cet immeuble que Jean Loras venant visiter ses amis Poculot, probablement aussi ses parents, envisagea de faire entrer dans leur maison de commerce son fils Jean-Mathias, neuvième de ses onze enfants; ce projet se réalisa vers 1760.

Jean Loras tenait de ses ancêtres une ancienne maison forte sise au lieu dénommé « La Croix-des-Rameaux » au nord du bourg de « Saint-Cire-au-Mont-d'Or » ainsi que des terres et propriétés couvrant

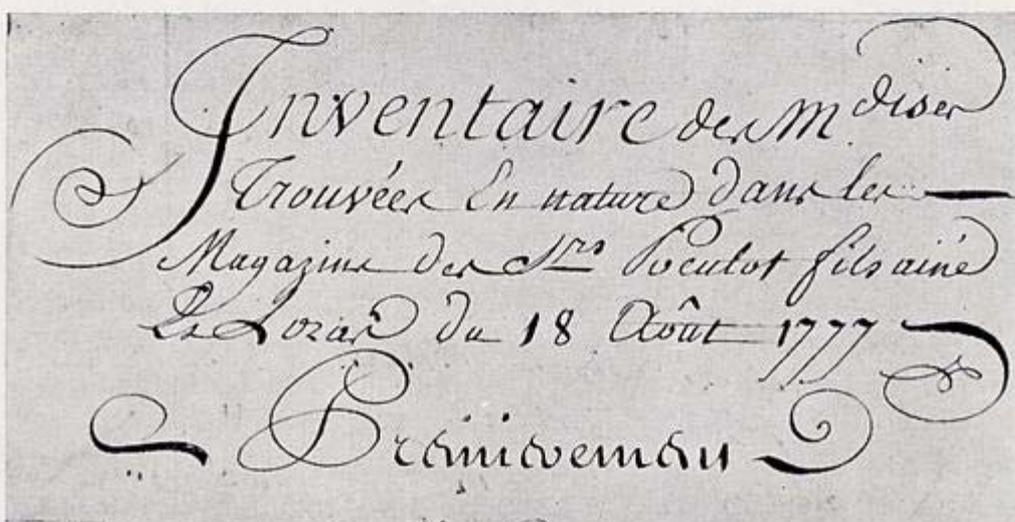


Place du Change

la moitié de cette paroisse. Il était « maistre tailleur de pierre »; des carrières de sa famille était sortie une bonne partie des « pierres de Saint-Cire, voussures et pierres chuyon » dont la ville de Lyon avait été construite.

Les traces de la famille Loras à Saint-Cyr se retrouvent jusqu'en l'an 1390, mais, selon des traditions unanimes, son origine plus lointaine est à « Loras, chasteau du Dauphiné d'où tous les Loras sont sortis. »

Le jeune Jean-Mathias Loras était entré dans la « Maison Pocolot à Lyon, près le Change » avec la perspective d'en devenir un jour le chef. Grâce à une instruction générale étendue et aux séjours qu'il fit à Paris, à Marseille, dans les provinces et à l'étranger, il se forma aisément aux affaires.



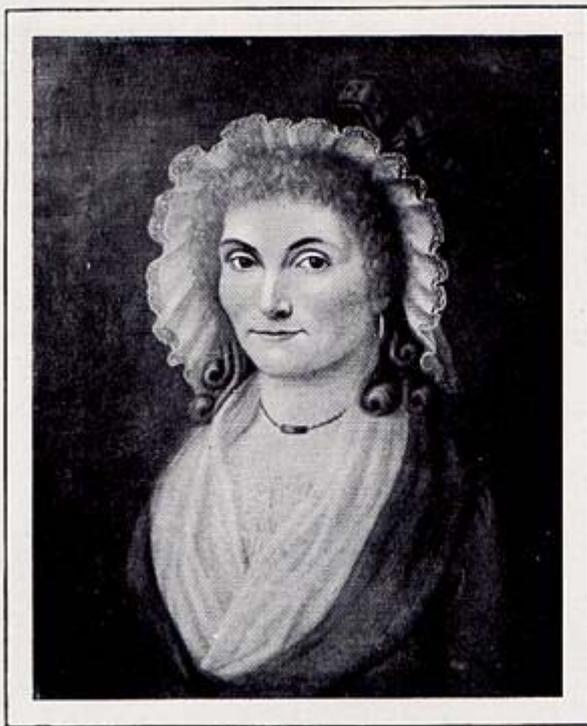
Inventaire des M^{rs} d'iser
trouvées en nature dans les
Magazines des S^{rs} Pocolot fils aîné
et Loras du 18 Août 1777
P. Binivendu

La raison sociale ne tarda pas à devenir « Pocolot fils aîné et Loras » ainsi qu'en témoigne un « Inventaire des marchandises trouvées en nature dans les magasins des S^{rs} Pocolot fils aîné et Loras. »

La branche des « graines à ensemercer » était devenue plus importante et se développa sans cesse au détriment des autres.



L'association avec Pocolot fils aîné ayant pris fin, Jean-Mathias Loras devint dès 1778 le seul chef de la Maison ainsi qu'en fait foi un autre « Inventaire des marchandises trouvées en nature dans les magasins de Jean-Mathias Loras. »



Etienne LORAS

(Direction de 1793 à 1826)

Etienne Loras

Il épousa la même année Estienne Michallet, fille de Simon Michallet, « inventeur des étoffes peintes »; de ce mariage naquirent onze enfants.

En 1787, Jean-Mathias Loras fut élu syndic-adjoint des marchands de la ville de Lyon.

NUMÉRO PATENTE SIMPLE.

DU DISTRICT. *Nantua* ANNÉE 1792.

N° 91

NUMÉRO RECEVEUR. N° 118

Etienne Loras

Habitant domicilié de la Communauté de Lyon, y demeurant, rue de la *Launois*, ayant un loyer de la valeur de *deux cent quatre vingt seize livres* lequel nous a justifié de la déclaration par lui faite, conformément à l'article XII de la Loi du 17 Mars 1791, au Greffe de la Municipalité, suivant le certificat sous le N° 118 par lui déposé au Secrétaire de notre District, au dos duquel est la quittance du Percepteur de cette Communauté de la somme de *deux cent quatre vingt seize livres* formant le quart du droit de Patente, dont le prix total a été réglé à *deux cent quatre vingt seize livres* par ladite Municipalité de Lyon; & nous a requis de lui délivrer une Patente simple, pour avoir le droit d'exercer, pendant le cours de l'année 1792, telle profession qu'il lui plaira, à la seule exception de celles mentionnées dans l'article XIV de la Loi du 17 Mars 1791; en vertu desquels certificat & quittance, nous lui avons délivré la Patente, au moyen de laquelle il est loisible à *Etienne Loras* d'exercer, pendant le cours de l'année 1792, telle profession qu'il lui plaira, à la seule exception de celles mentionnées dans l'art. XIV de la Loi du 17 Mars 1791.

Mars. Cette Patente doit être visée à la Municipalité, & être déposée au Greffe de la Loi du 17 Mars 1791.

Délivré par Nous Administrateurs du Directoire du District de Lyon.

FAIT à Lyon, ce *sept* 1792.

L'Ange off. M. L.



Madame Loras et sa famille devant Couthon
(Reproduction d'une gravure de l'époque)

Deux ans plus tard la nation française s'unissait pour décider « la cessation des abus et privilèges » et pour lutter contre l'oppression.

Fidèle à ses engagements, Lyon ne voulut pas reconnaître en 1793 le coup de force de la Montagne chassant de la Convention les députés girondins. La ville fut assiégée.

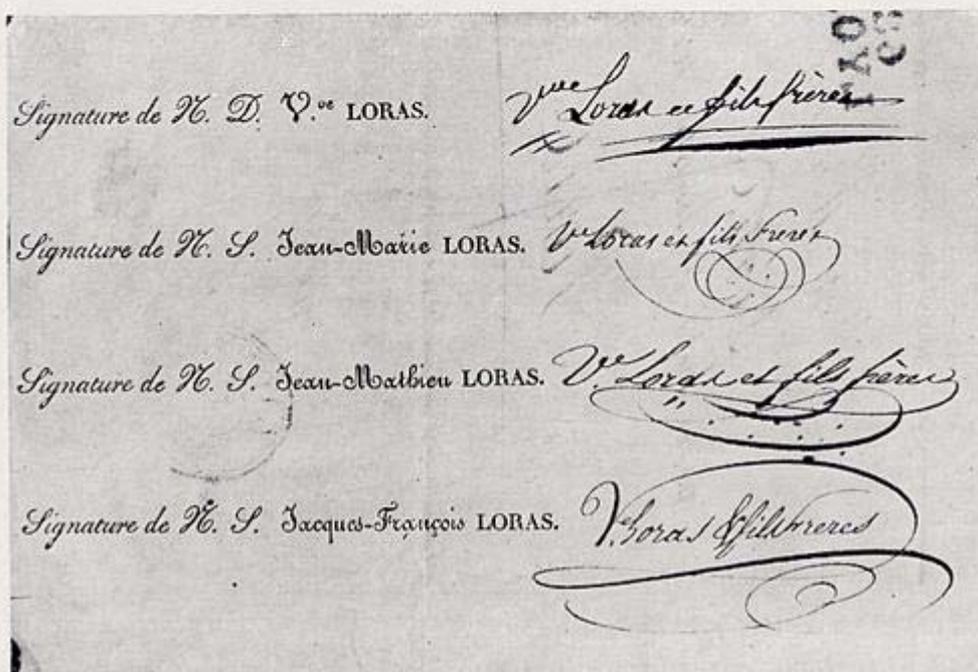
Jean-Mathias Loras, officier municipal, président de section, se montra digne de la confiance de ses concitoyens. Mais Lyon, privé de vivres et de munitions, dut renoncer à la lutte après une résistance héroïque de plusieurs mois; les troupes lyonnaises se dispersèrent dans une sortie désespérée.

Demeuré à son poste en dépit des conseils et des facilités de fuite qui lui furent prodigués, Jean-Mathias Loras fut promptement arrêté et emprisonné. Il fut exécuté place des Terreaux le 19 brumaire, an II, malgré les démarches dramatiques de Madame Loras devant Couthon. Les détails de ces événements sont relatés par les divers historiens de la ville de Lyon.

Les livres de commerce de la Maison furent saisis, les marchandises en magasins et même celles faisant route furent vendues « au maximum »; un gardiateur s'installa rue Lainerie pour surveiller la famille Loras.

Demeurée veuve avec dix jeunes enfants et attendant la naissance du onzième, cruellement frappée par la perte de son époux, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une tante, de douze autres proches parents et de nombreux amis, Madame Loras, soutenue par une foi chrétienne ardente, fit face à toutes les douleurs et à toutes les charges.

L'oppression de la Montagne ayant pris fin avec la chute de Robespierre, elle prit la direction du négoce de son mari sous la raison sociale de «Veuve Loras et Tallon», s'étant ainsi associée avec l'employé principal de Monsieur Loras, Gilbert Tallon. Celui-ci, arrêté trois fois et trois fois condamné à mort, avait toujours réussi à s'échapper à temps. Il épousa peu après la fille aînée de Madame Loras.



L'association se termina en 1798 et la raison sociale devint «Veuve Loras.» Napoléon offrit à Madame Loras de faire instruire ses fils à ses frais, mais elle déclina la proposition, préférant diriger elle-même leur éducation.

L'aîné des fils, Jean, bien qu'agé seulement de douze ans à la mort de son père, avait compris le rôle de chef de famille qui lui était dévolu et s'y consacra toute sa vie, secondant sa mère dans la direction de son négoce et l'assistant dans ses nouvelles épreuves: la perte de son deuxième fils, Pierre, mort accidentellement au collège et celle de son troisième fils, Nicolas, dragon de la Grande Armée tué en Espagne en 1809 dans une embuscade.

Voyageant fréquemment, Madame Loras se faisait accompagner de ses fils pour compléter leur formation; de novembre 1811 à janvier 1812, notamment, elle séjourna trois mois à Paris avec son sixième fils, Jacques, qui fut plus tard à la tête de la Maison.

Mathias, le septième de ses fils, devint évêque de Dubuque (Iowa) aux Etats-Unis d'Amérique, apportant la foi catholique et la civilisation française à un diocèse aussi vaste que la France. 57 ans plus tôt, un Loras avait déjà foulé ce sol américain et combattu pour sa libération aux côtés de La Fayette.

Bien conduites, les affaires prospéraient, mais n'étaient pourtant pas à l'abri des crises qui sévissaient comme de nos jours. Le 16 prairial, an VIII, Jean écrivait à sa mère en voyage : « Depuis votre départ les affaires sont venues en abondance, de sorte qu'à peine avons-nous le temps de prendre nos repas... » et, en 1819, Jacques écrivait à son tour : « Les affaires sont très mauvaises, on ne peut rien vendre, les prix sont perdus... »

En 1823, Jean Loras aîné, Mathieu Loras et Jacques Loras s'associèrent avec leur mère sous la raison « Veuve Loras et Fils frères. »

Comme le faisait déjà leur père, les associés continuèrent à visiter eux-mêmes leurs clients des provinces et de l'étranger malgré les rudes conditions des voyages à cette époque. Pour éviter les lenteurs des diligences, ils voyageaient le plus souvent à cheval.

Le 30 novembre 1815, Jacques écrivait de Montluçon à son frère César, architecte à Lyon : « J'arrive de Saint-Amand il y a une heure et il y a dix mortelles lieues. Danois n'a été au pas que lorsque je marchois à côté de lui pour m'échauffer. Je suis arrivé ce soir sur les sept heures et j'ai appréhendé beaucoup une attaque de voleurs, mais je me tenois sur le qui-vive, toujours prêt à lancer mon Danois

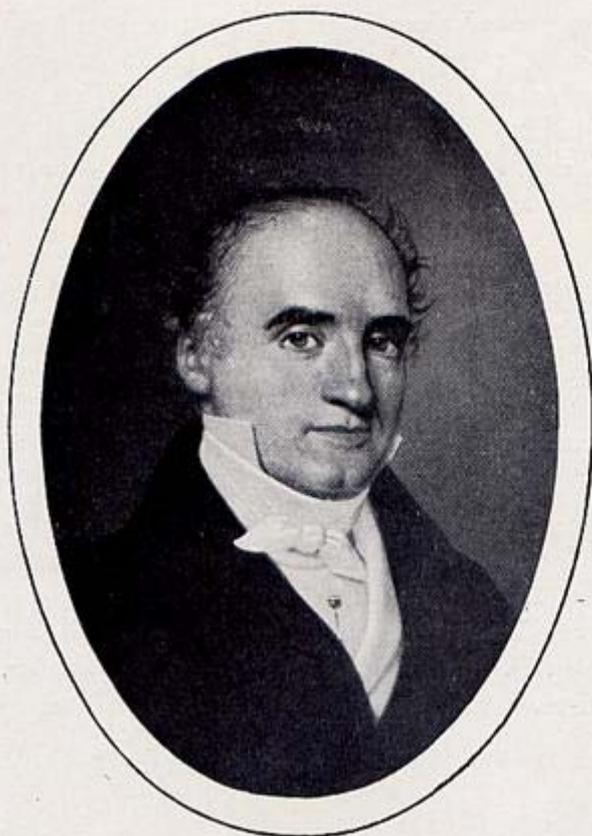


Jacques LORAS

(En 1820)

au galop et à faire feu... » et le 30 novembre 1816, au même, alors à Paris : « J'ai fait un assez bon voyage avec seulement quelque frayeur d'être arrêté, volé ou assassiné, mais tout cela est bagatelle... les graines sont chères. »

En 1826, Madame Loras se retira de l'association et ses trois fils continuèrent sous la même raison sociale jusqu'en l'année 1833. A cette date Jean Loras aîné laissa le négoce à ses deux frères Mathieu et Jacques qui en poursuivirent l'exploitation jusqu'au 30 juin 1854 sous la raison sociale précédente et toujours dans les mêmes locaux sis 20, rue Lainerie, près le Change.



Mathieu LORAS

(Direction de 1823 à 1854)

Jacques LORAS

(Direction de 1823 à 1854)





Olivier LORAS

(Direction de 1854 à 1890)

Madame Jean-Mathias Loras mourut en 1833. Ses employés revendiquèrent l'honneur de la transporter jusqu'à sa dernière demeure.

Jacques Loras avait épousé, en 1819, Mademoiselle Carrand, de Blacé; ils eurent dix enfants. Olivier, l'aîné des fils, après avoir terminé ses études au collège royal de Chambéry, entra dans la maison de commerce vers 1843. Il voyagea dans toute la France, s'absentant parfois plus de deux mois sans rentrer. Pendant ces voyages des missives paternelles accompagnées de recommandations judicieuses renseignaient le jeune homme sur les cours et la marche des affaires.

L'enveloppe n'était pas encore utilisée pour les lettres et l'emplacement pour la correspondance se trouvait donc limité à trois feuillets sur quatre. En 1844, le père écrivait à son fils: « Mon cher ami, commence tes lettres toujours serrées bien en haut et, par cette heureuse habitude, je te le répète, tu trouveras deux avantages: premièrement, celui de l'économie et, deuxièmement, celui de t'assurer que tu trouveras toujours la place de dire tout ce que tu auras à me faire savoir... »

En 1851... « Tu peux vendre les trèfles 92 à 100 francs, mais, invendu que ce soit, car les superbes nouveaux sont très rares et très recherchés, je crois que tu dois garantir la qualité et non la nouveauté car tu n'en pourrais point vendre; ce sera joli et bien suivi. Ce matin

nous avons huit voituriers à charger, tu vois que nous nous remuons, c'est un peu ta faute; il faut bien que le père exécute les ordres de son fils. N'oublie pas les mauvais débiteurs et litigieux et les articles détournés... »

En 1852... « Il faut s'efforcer de faire entendre que notre Maison a toujours fait exception et que nous nous respectons trop pour tomber dans les mélanges et les basses qualités... »

Jacques Loras, propriétaire de vignobles en Beaujolais, fut maire de Villie-Morgon. Il mourut en 1859.



Olivier Loras devenu chef de la Maison en 1854 continua le négoce sous la raison « Veuve Loras fils et Bergeret. » Ce dernier, ancien employé, se retira au bout d'un an et la raison fut désormais « Olivier Loras et C^{ie}. »

Malgré divers entrepôts annexes, les locaux de la rue Lainerie étant devenus insuffisants pour l'importance des affaires, le siège de la Maison fut transféré rue du Bois, numéros 21 et 23 (actuelle rue Dubois), puis quai d'Orléans; le centre des affaires s'était déplacé de la rive droite de la Saône vers la presqu'île.

Olivier Loras avait épousé Mademoiselle Baux, ils eurent sept enfants. En 1870, malgré son âge, il fut inscrit sur les contrôles de la garde nationale à Ecully et suivit les cours d'entraînement militaire. Apprécié de tous pour son affabilité et son entrain, il dirigea les affaires avec activité et s'y intéressa jusqu'à la fin de sa vie survenue en 1906 alors qu'il était âgé de 84 ans.

Il avait cédé le négoce à son fils aîné, Maurice Loras, en 1890. Celui-ci, secondé par deux de ses frères, continua les affaires sous la raison sociale « Maurice Loras » et développa davantage encore la branche des graines pour semence. Il avait épousé Mademoiselle Multier.

Resté sans enfants, il céda la maison de commerce en 1906 à ses deux frères, après avoir consacré une grande partie de son activité



Maurice LORAS

(Direction de 1890 à 1906)

M^e Loras

aux intérêts de ses collègues comme juge au tribunal de commerce de Lyon. Il laissa dans ces fonctions le souvenir d'une grande sagesse et d'une profonde droiture, cherchant toujours à accorder les parties plutôt qu'à les juger.

Surmené par le travail considérable qui incombait à sa bonne volonté et, à la suite d'un accident de voiture, il mourut à Evian en 1908.

Ses frères continuèrent le négoce sous la raison sociale «Loras frères» jusqu'en 1921.

A cette date, l'aîné, Cyprien Loras, dirigea de son côté les affaires sous la raison «Cyprien Loras» avec le concours de son fils Georges Loras et devint successeur de la raison «Loras frères.» Les bureaux étaient sis place de la Bourse où se tenait alors le marché hebdomadaire de

M. Cyprien LORAS

(Direction de 1906 à 1932)



Cyprien Loras

gros pour les grains et graines; les magasins et l'usine d'épuration de graines se trouvaient à Tassin-la-Demi-Lune, localité de la banlieue ouest de Lyon.

De son mariage avec Mademoiselle Dessaigne, Cyprien Loras eut six enfants. Il développa encore l'importance de la Maison dans la partie graines pour semence et voyagea fréquemment dans toute la France pour la visite de la clientèle et des cultures de graines. Il fut l'un des membres fondateurs de la Fédération des Marchands de grains et graines de France, début de l'organisation professionnelle pour les graines.



M. Georges LORAS ♦

(Direction depuis 1932)

En 1932, sans cesser de s'intéresser aux affaires, Cyprien Loras céda le négoce à son fils Georges Loras. Celui-ci continua sous la raison sociale actuelle « Georges Loras » et fut plus tard secondé par son frère, Maurice Loras.

En raison de l'extension des affaires en France et à l'étranger, les bureaux furent transférés à Tassin-la-Demi-Lune à proximité immédiate des magasins qui furent agrandis considérablement et munis d'un matériel plus moderne. Un vaste jardin d'essais de graines permit de compléter utilement les renseignements fournis par le laboratoire privé de la Maison dans lequel s'effectuent des milliers d'analyses; ainsi peuvent être améliorés des porte-graines fournis aux centres de cultures en France et aux colonies.

Aujourd'hui, comme par le passé, le souci traditionnel de la Maison Loras demeure toujours le même : fournir des graines de qualité.

De son mariage avec Mademoiselle Vincent, Georges Loras eut sept enfants, dont trois fils : Jacques, Pierre et Jean.

Et voici qu'en 1939 une nouvelle guerre jette le trouble dans les affaires par la mobilisation des principaux employés, le manque de marchandises et de moyens de transport, la fermeture des marchés étrangers.

En cinq cents ans que de vicissitudes ont menacé l'existence de la Maison Loras!

Crises économiques, guerres étrangères, guerres civiles, guerres de religion, disettes, épidémies imposèrent successivement leurs drames et leurs périls.

Cependant, forts de leurs traditions d'ordre, d'économie et de prudence, forts surtout par leurs nombreux enfants, les chefs successifs ont pu maintenir leur entreprise.

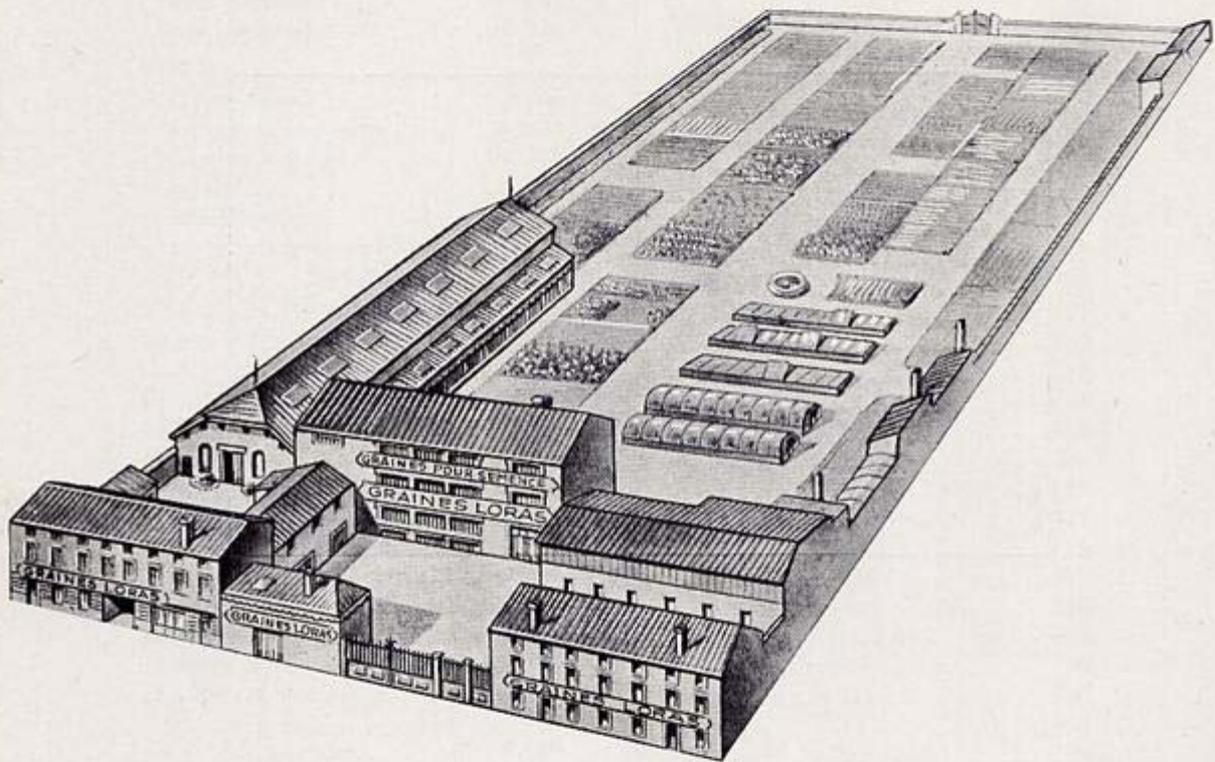
Utilisant à mon tour la formule figurant depuis des siècles au bas des bilans annuels de la Maison Loras: « Profits et pertes qu'il a plu à Dieu nous accorder », j'écrirai pour terminer cet historique :

Plaise à Dieu d'accorder aux Français une paix durable et la prospérité dans leurs travaux.

G. L.

106	Reynard fils de Doyon	222. 0. 6.
106	106. 0. 0.	25000. -
110	M. de St. J. de St. Paulin C ^{te} de fond	10000. -
111	M. de St. J. de St. Paulin C ^{te} de fond	720. -
111	M. de St. J. de St. Paulin C ^{te} de fond	4200. -
112	Paquy de Lyon	782. 18. -
122	La flé de Bourdon	1050. -
128	St. Marie de Bourdon	64. 4. -
129	Charles Gauthier et C ^{te} de Bourdon	328. 11. -
129	D. St. Jacques et C ^{te} de Bourdon	24. -
135	Rouille et Amstel	6120. -
139	M. de St. Marie de Bourdon	84. 4. 1.
143	M. de St. Marie de Bourdon	823. 16. -
151	Bourdon et C ^{te} de Bourdon	1291. 6. 4.
155	H. Picaud	9573. 19. 2.
157	P. de St. J. de St. Paulin C ^{te} de fond	114800. 6. 7.

Nous soussignés, Créateurs avons fait le présent Jus^{te} Montant tant en débits qu'en crédits
 à la somme de cent quatre-vingt mille huit cents cinquante et sept francs de Lyon le 3
 de huit cent et dix et sept ans et six cents et dix et sept / pour Paulin Loras
 François Loras
 François Loras



En 1940, bureaux, magasins,
usine et jardins d'essais de la
MAISON GEORGES LORAS
53 et 55, Avenue de la République
à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône)

Lettre de Moutard de la Courbe G		L	18040:15:0
grains de lin	23 3/4	25/	18:9
grains de Rey fort	29 6/4	29	285:7:2
Grains de luzerne	26 2/4	242 ^a	180:0:4
Grains de triole	25 5/7	236 ^a	206:2:6
Grains de triole mêlé de luzerne	25 5/7	236 ^a	20:17:

COURS ANCIENS

des GRAINES FOURRAGÈRES et POTAGÈRES,
GRAINES pour OISEAUX et pour CONSOMMATION, etc.

(Extraits des archives de la Maison LORAS)

	Livres poids	Prix par Livre poids	Livres, Sols et Deniers tournois
1788			
(Quelques lignes de l'inventaire du 11 août)			
Graine de triolet	2	à 10/	1. - . -
— de luzerne	875	à 42 #	367:10. -
— de moutarde	1734	à 37 # 10/	650:5. -
— de rey fort	1775	à 28 #	497. - . -
Fromental	30	à 3/ 6 #	5:5. -
Avoine grouée	3 3/4	à 3/ 6 #	12:3
1789			
(Quelques lignes de l'inventaire du 20 juillet)			
Graine de triolet	567	à 36 #	204:2:4
— — mêlé de luzerne	94	à 36 #	33:17. -
— de luzerne	429	à 42 #	180:3:4
— de rey fort	984	à 29 #	285:7:2
— de fenugrec	17 1/2	à 4/	3:10. -
Avoine grouée	59	à 3/ 6 #	10:6:6
1791			
(Quelques lignes de l'inventaire du 5 juin)			
Graine de triolet	1673	à 49 #	819:15:6
— de luzerne	85	à 33 #	28:1. -
— de rey fort	871	à 24 # 10/	213:7:6
— de lin	40 1/2	à 11 #	4:9. -
Fromental	67	à 14 #	9:6:6
1792			
(Quelques lignes de l'inventaire du 4 juin)			
Graine de triolet	968	à 50 #	484. - . -
— de luzerne	302	à 50 #	151. - . -
— d'aspercette	24	à 4/	4:16. -
— de rey fort	716	à 25 #	179. - . -
Fromental	8	à 4/	1:12. -
Graine de moutarde	432	à 95 #	151:4. -
— d'augnon	10	à 9/	4:10. -
— de lin	12	à 3/ 6 #	2:2. -
Avoine grouée	13	à 4/	2:12. -

1851

(Quelques prix de vente en février)

	Les 100 kilos
Trèfle vrai pays admirable	98 » à 100 fr.
— vieux joli, garanti pour qualité et propreté	86 »
— de Piémont	épuisé
— rouge ou incarnat	100 » à 110 »
Luzerne Languedoc superbe	77 » à 78 »
Minette	42 50 à 55 »
Houque laineuse	65 » à 70 »
Fromental	44 »
Fenasse	42 »
Raygrass Italie	60 »
— anglais	56 »
Pois lupin	17 »
Betterave champêtre rouge hors de terre, garantie	90 »
— champêtre blanche ou rose	80 »
Carotte collet vert	230 » à 250 »

1887

(Partie de l'inventaire au 30 juin)

	Les 100 kilos
Trèfle violet nouveau	90 fr.
— — vieux	75 »
— blanc extra	150 »
— incarnat hâtif	25 »
— — — vieux	15 »
— — — tardif	40 »
— — — en bourre	14 »
Luzerne de Provence	95 »
— du Poitou vieille	55 »
— du Berry	90 »
Minette franche	32 »
Raifort champêtre	48 »
Thimoty ou fléole	75 »
Raygrass italien	35 »
— anglais	35 »
Houque laineuse	25 »
Fétuque des prés	160 »
— ovine	75 »
Flouve odorante	75 »
Fromental	90 »
Dactyle	80 »
Fenasse pure	40 »
— 2 ^{me} qualité	30 »
Betterave corne bœuf	50 »
— — de vache	50 »
— géante mammoth	65 »
— jaune des barres	50 »
— — globes	50 »
— champêtre rose	50 »
— blanche collet vert	50 »

Les 100 kilos

Carotte blanche collet vert	90 fr.
— demi-longue nantaise	200 »
Radis rose	100 »
Navet blanc collet vert	150 »
— — rose	150 »
Pois serpette	35 »
— michaud	40 »
— ridé sucré	80 »
— prince Albert	40 »
Haricot cent pour un	65 »
— coco blanc, gros	30 »
— — rose	25 »
— flageolet vert	55 »
— noir de Belgique	27 »
— solitaire vieux	35 »
— tous les jours	50 »
— beurre noir nain	80 »
Avoine grouée	31 »
Millet exotique n° 1	15 50
— — n° 2	11 »
— de Mâcon	22 »
— blanc d'Italie	29 »
— — de Vendée	29 50
Chanvre n° 1	21 »
— n° 2	16 »
Panais petit	30 »
— gros moyen de Bourgogne	36 »
Os de seiche	le mille 30 »
Farine jaune pour volaille	17 »
Lentillon de Mirecourt	28 »
Pois rond vert	29 »
Riz brisé	22 »
— Caroline 000	46 »
Airelle	104 »
Genièvre	35 »
Sorbe	39 »
Amande princesse	155 »
Noisette Sicile	55 »
Vanille	750 »
Thé vert et noir	600 »
Ficelle	220 »
Sacs toile, petits	l'unité 0 60
— grands	— 0 75
Caisses	— 0 50
Barils	— 2 50
Tonneaux à panais	— 1 75
Haricot blanc de Bourgogne	23 »
— Soissons vrai	45 »
— mi-Soissons	33 »

1888

(Partie de l'inventaire au 30 juin)

	Les 100 kilos
Trèfle violet nouveau	85 fr.
— — d'Amérique	85 »

	Les 100 kilos
Trèfle blanc nouveau	105 fr.
— — vieux	100 »
— incarnat	45 »
— — tardif	50 »
Luzerne extra	110 »
— de Toulouse	60 »
— du Poitou	80 »
— — vieille	75 »
Minette franche	38 »
— fausse	16 »
Raifort	55 »
Raygrass italien	40 »
— anglais	36 »
Sainfoin simple	28 »
Fenasse	40 »
Fétuque ovine	85 »
Houque laineuse	25 »
Flouve odorante	75 »
Betterave rose	43 »
— — jaune des barres	43 »
— — globes	43 »
— — géante	60 »
— — corne bœuf	43 »
Carotte collet vert	85 »
Vesce d'été	19 »
Jarousse	16 »
Pois jarras	20 »
Maïs Varna	15 50
— dent de cheval	20 »
— Poti	15 50
— cinquantini	17 »
Pois fourrage	20 »
Lupin Jaffa	18 50
Avoine paille	19 »
Carotte rouge nantaise	200 »
Laitue Batavia	400 »
Navet collet rose	100 »
— — blanc	100 »
Scorsonère	500 »
Haricot solitaire vieux	20 »
— cent pour un vieux	20 »
— tous les jours	40 »
— Barbès	60 »
— noir Belgique	30 »
— beurre noir	60 »
Pois gourmand blanc	50 »
— — fleur violette	80 »
— prince Albert	40 »
— michaud	40 »
Avoine grouée	32 »
Millet jaune	18 »
Chanvre Fatza	25 »
Navette	30 »
Œillette	37 »
Soleil	27 »
Millet de Mâcon	21 »
— blanc Vendée	26 »
— épis de Bourgogne	40 »

	Les 100 kilos
Alpiste	27' 50
Os de seiche	le mille 26 »
Godelle grouée	28 »
Orge perlé	36 »
Farine Saint-Jean-de-Laune	40 »
— du Bugey	22 »
Lentille verte	50 »
Lentillon	35 »
Pois rond vert	24 »
— cassé n° 0	40 »
Haricot coco blanc	45 »
— mi-Soissons	30 »
— rouge	20 »
— blanc	28 »
— coco canari	25 »
— flageolet vert	60 »
Riz Caroline	48 »
— du Japon	33 »
— fleur	42 »
Genièvre Nantua	36 »
Sorbe du Midi	38 »
Airelle de Prusse et Russie	92 »
Noisette du Piémont	80 »
Pistache	1000 »
Amande princesse	170 »
Thé vert	600 »
Vanille	5000 »
Sacs vides d'Amérique	l'unité 0 60
— à graines betteraves	— 1 25
— vides	— 0 50

1889

(Partie de l'inventaire au 30 juin)

	Les 100 kilos
Trèfle violet, Hambourg	103 fr.
— — ordinaire	85 »
— blanc	100 »
— jaune des sables	110 »
— incarnat	35 »
— en bourre	14 »
Luzerne Italie extra	148 »
— Languedoc	130 »
Minette n° 1	35 »
Fromental	82 »
Dactyle	75 »
Brôme des prés	35 »
Fenasse	27 »
Houque laineuse	25 »
Raygrass italien	40 »
— — léger	30 »
— anglais lourd	35 »
Sainfoin double	30 »
— simple	27 »